

CONSEIL MUNICIPAL de REBAIS

MARDI 9 avril 2019 à 19 h 30

Présents : Germain TANIÈRE – Richard STEHLIN – Bleuette DECARSIN – Monique BONHOMME – Francis ROUSSELOT – Richard DESREUMAUX – Michel JORAND – Jean-Luc LAMBERT - Chantal DESCLAUD-THIRIET - Alain LEMAIRE – Benoît CARRE – Aurore TENARDIE

Absents excusés : Philippe GENESLAY – Isabelle LAFOLIE – Sylvie ANCELIN –
Absents : Jean-Pierre RAVEZ – Céline LAURENT - Morgane MEUNIER – Priscillia JEANJEAN –

Calcul du quorum : M. le Maire constate que le quorum est atteint, déclare l'assemblée en mesure de délibérer valablement et ouvre la séance.

Recensement des pouvoirs : Isabelle LAFOLIE à Germain TANIÈRE - Philippe GENESLAY à Bleuette DECARSIN

Secrétaire de séance : Benoît CARRE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ADOPTE et SIGNE le procès-verbal de la précédente réunion

- APPROUVE les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2018 qui laissent apparaître les résultats suivants :

* <u>Budget Général</u> :	Excédent de Fonctionnement.....	736 946,01 €
	Déficit d'Investissement.....	173 138,14 €
* <u>Budget Assainissement</u> :	Excédent de Fonctionnement.....	873 393,89 €
	Excédent d'Investissement.....	96 420,92 €

- AFFECTE les résultats comme suit :

* <u>Budget Général</u> :	Section de Fonctionnement.....	546 488,87 €
	Section d'Investissement.....	190 457,14 €
* <u>Budget Assainissement</u> :	Section de Fonctionnement.....	873 393,89 €
	Section d'Investissement.....	0 €

- VOTE les budgets primitifs 2019 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de :

* <u>Budget Général</u> :	Section de Fonctionnement.....	2 273 871 €
	Section d'Investissement.....	675 812 €
* <u>Budget Assainissement</u> :	Section de Fonctionnement.....	961 324,00 €
	Section d'Investissement.....	976 565,00 €

- VOTE le taux des taxes locales, comme suit : TH : 10,23 % - TF : 13,91 % - TFNB : 39,62 %

- VOTE les subventions 2019 pour un montant de 4 000 € au CCAS et 13 990 € à diverses associations

- PREND NOTE de la Signature d'une convention avec A.D.D.A. (Association pour le Développement des Disciplines Artistiques) pour la mise en place d'une activité musicale dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement ; Coût 75 € par séance

- ACCEPTE la convention de partenariat avec l'IME LA TOUR pour l'inclusion scolaire

- ACCEPTE de la rétrocession de la rue des Vallons et intégration dans la voirie communale

ACCEPTE les modalités de financement et de gestion du F.S.L. définies dans la convention 2019 soit 0,30 € par habitant (soit 691 €)

ACCEPTE la convention présentée par DARCHE GROS fixant les modalités de l'installation d'un poteau à l'arrêt de bus Giblois/Curie

PREND ACTE du rapport établi par le SIANE sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif afférent à l'exercice 2017

- DONNE son accord pour l'adhésion de la commune de SAINT-DENIS-les-REBAIS et SAINT-OUEN-sur-MORIN au Syndicat mixte fermé d'Assainissement SIANE pour : la compétence A : assainissement collectif

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés adopté par la CC2M en sa séance du 20 décembre 2018

- DECIDE d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID 77 »